

l'élévation à ce poste le possède toutes à un degré exceptionnel. L'honorable représentant dont je désire proposer la nomination est M. Gaspard Fauteux, député de Sainte-Marie, Montréal. Le Dr Fauteux présente, je crois, les qualités de caractère et d'aptitude qui le désignent tout particulièrement à cet honneur. Il est jeune, et c'est tant mieux, mais pas trop pour avoir fait la première guerre mondiale, au cours de laquelle il a servi comme simple soldat, pas trop non plus pour l'empêcher d'avoir une expérience parlementaire considérable. Ancien membre de l'Assemblée législative de la province de Québec pendant quelque temps, il fait partie de notre Parlement depuis quelques années déjà. D'ailleurs, le Dr Fauteux est originaire d'une famille qui a beaucoup contribué à notre vie publique. Il est le petit-fils d'Honoré Mercier, ancien premier ministre fort distingué de la province de Québec, et le neveu d'un autre premier ministre de la même province. Je veux parler du très honorable sir Lomer Gouin, qui a été non seulement un premier ministre distingué de la province de Québec, mais aussi ministre de la Justice dans notre Chambre.

Ceux qui connaissent le Dr Fauteux conviendront que ses aptitudes et sa carrière publique témoignent d'un héritage précieux à la fois pour lui-même et pour le pays. Je puis ajouter que le docteur Fauteux a à son crédit de brillants exploits politiques, comme en témoigne le rôle qu'il a joué dans diverses campagnes électorales. Cependant, si l'élection confirme sa nomination à la présidence, on s'attend à ce qu'il renonce aux controverses de parti et soit tout à fait impartial.

Une autre considération qui pesait fort en faveur de la nomination du Dr Fauteux, c'est qu'il se rend parfaitement compte que les graves problèmes de l'heure n'intéressent pas seulement notre pays, mais tous les pays du monde en général. Au cours de la période de transition qui suit les terreurs, sans précédent dans l'histoire, d'une guerre mondiale, c'est un bonheur de pouvoir élire à ce poste quelqu'un qui, depuis des années, fait une étude toute spéciale des questions internationales, qui a parlé en maintes occasions ici et dans d'autres pays de la situation internationale, et qui a beaucoup contribué à faire saisir aux autres l'importance de la largeur de vue dans les affaires internationales.

Permettez-moi de répéter que le Dr Fauteux possède des qualités de perspicacité, de pénétration, de patience et d'impartialité, et si les membres de la Chambre l'élisent, il remplira ses fonctions honorablement, avec dignité et distinction et se montrera à la hauteur de ses prédécesseurs.

J'ajouterai simplement que l'habileté de l'Orateur à présider les débats de la Chambre d'une manière généralement digne d'éloges dépend même plus de l'attitude des membres de la Chambre eux-mêmes que de celui qui peut occuper le fauteuil. Certes la présente législature s'annonce difficile.

Les problèmes qu'il nous faudra étudier ici seront de solution beaucoup plus difficile que tous ceux qui ont été le partage de législatures antérieures. Pour cette raison nous devrions nous rendre compte que l'Orateur aura peut-être à faire face à des situations exceptionnellement difficiles. Au cours de certaines législatures, on a été trop porté à en appeler des décisions de l'Orateur. Je ne veux aucunement faire la leçon à la Chambre, mais j'aimerais signaler un point sur lequel on insiste fortement à Westminster, c'est-à-dire qu'en appuyant l'Orateur, la Chambre facilite l'exécution de ses affaires à la longue et rehausse la réputation du Parlement dans toutes les parties de l'univers. Les honorables députés ne penseront pas, je l'espère, que j'appréhende sans raison des difficultés de ce genre, mais plus nous renforcerons l'autorité de l'Orateur relativement au maintien du décorum et de l'ordre à la Chambre, plus les travaux du Parlement seront exécutés rapidement et efficacement.

M. Beuchesne, je propose, appuyé par l'honorable M. St-Laurent :

Que M. Gaspard Fauteux, député représentant la circonscription électorale de Sainte-Marie, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

M. JOHN BRACKEN (Chef de l'Opposition) : Monsieur Beuchesne, au nom des membres de notre groupe à la Chambre, c'est avec un grand plaisir que j'appuie la motion du premier ministre. Le très honorable député nous a fait un exposé des circonstances qui ont amené la présente situation et nous a fait un historique du choix d'un Orateur. J'appuie sa motion, mais je n'approuve pas entièrement sa manière de procéder.

Mes observations n'auront aucun caractère contentieux et seront très brèves. Le poste d'Orateur de la Chambre des communes comporte le plus grand honneur que cette assemblée puisse conférer.

Pour remplir ce haut poste, on a proposé l'honorable représentant de Sainte-Marie (M. Fauteux). En prévision de son élection je tiens, en mon nom et au nom des membres de mon groupe, à lui offrir nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de ses fonctions.

Il y a trois choses essentielles que nous ne devrions jamais oublier lorsqu'il s'agit de choisir un président de la Chambre des communes. C'est d'abord qu'il est élu par nous ; c'est